

## INTRODUCTION

4

## L'INVITÉ

Entretien avec Edgard  
Pisani

6

## PREMIÈRE PARTIE

## Contexte historique

7

## DEUXIÈME PARTIE

## Objectifs et principes

15

## TROISIÈME PARTIE

## Impacts et conséquences

25

## QUATRIÈME PARTIE

Processus de négociation et  
alternatives

31

À Paris, le **Secrétariat exécutif** de l'Inter-réseaux est composé de Christophe Jacqmin, secrétaire exécutif, Sylvie Lopy, secrétaire, Anne Lothoré, coordinatrice technique, Pascal Massetti, chargé de mission TIC, Anne Perrin, rédactrice en chef de *Grain de sel* et Joël Teyssier, chargé de mission. Quentin Stoeffler, stagiaire à la rédaction de GDS, a largement contribué à la préparation de ce numéro.

Les photos, quand elles ne sont pas créditées, sont de la rédaction, de même que les articles non signés. La rédaction est responsable des titres, des intertitres et des introductions aux articles. Photo de couverture : Port de Maputo © MPDC. Tous les articles sont libres de droit, merci de faire figurer la mention « © *Grain de sel* » en cas de rediffusion et de nous envoyer une copie de la publication.

*Grain de sel* est imprimé sur du papier couché entièrement recyclé (*Cyclus Print*).

Rendez-vous à l'automne avec un nouveau numéro de la formule « traditionnelle » de GDS, qui proposera un dossier sur les migrations inter-africaines et leur impact sur le développement rural.

Pour suivre l'actualité du développement rural, inscrivez-vous au bulletin de veille électronique de l'Inter-réseaux : [www.inter-reseaux.org](http://www.inter-reseaux.org)

**Directeur de la publication** : Jean-Claude Devèze. **Rédactrice en chef** : Anne Perrin. **Comité de rédaction** : Roger Blein, Patrick Delmas, Daouda Diagne, Dominique Gentil, Jean-Valère Ngoubangoyi, Souleymane Ouattara, Sébastien Subsol, Marie-Pauline Voufo. **Conception graphique, mise en œuvre** : Bureau Issala. **Photogravure, impression** : IMB, Bayeux. **Éditeur** : Inter-réseaux, 32 rue Le Peletier 75009 Paris. Tél. : 33 (0) 1 42 46 57 13. [gds@inter-reseaux.org](mailto:gds@inter-reseaux.org); [www.inter-reseaux.org](http://www.inter-reseaux.org). **Dépôt légal** : 2<sup>e</sup> trimestre 2007. **ISSN** : 1274-3895

## GDS « spécial APE » : pourquoi, comment, avec qui ?

CE NUMÉRO SPÉCIAL de *Grain de sel* est spécial à plus d'un titre... Tout d'abord ce sont 40 pages sur un seul et même sujet. De plus, il comporte un supplément de 8 pages, réalisé en co-édition avec le Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (Roppa), qui donne la parole aux organisations paysannes de cinq régions ACP. L'ensemble est traduit en anglais et sera largement diffusé. Numéro « spécial » enfin, car il a mobilisé de multiples partenaires internationaux. Pour concevoir et réaliser cette publication, deux comités de rédaction ont été organisés : le premier à Ouagadougou en février 2007, le second à Paris en mars. Au

total, une vingtaine de personnes ont participé à ces réunions (cf. liste ci-dessous). Comme à l'accoutumée, *Grain de sel* a souhaité apporter sa contribution au débat d'une façon particulière : proposer à ses lecteurs un ensemble de données historiques, contextuelles, analytiques pour leur permettre de mieux comprendre ce qui est en jeu. Certes, les points de vue et les doutes des uns et des autres sont relayés, les alternatives sont évoquées, mais ce numéro ne cherche à défendre aucune position. L'objectif : permettre à chacun d'y voir plus clair et de se faire sa propre opinion, à l'abri des polémiques.

Ce numéro spécial APE n'aurait pu être réalisé sans l'appui technique de Roger Blein (Bureau Issala). Nous tenons également à remercier tous les auteurs, ainsi que les participants aux comités de rédaction : Christophe Bellmann (ICTSD);

Cecilia Bellora (Fondation Farm); Sanoussi Bilal (ECDPM); Jean-René Cuzon (Uemoa); Patrick Delmas (Afdi-AO); Benoît Faivre-Dupaigre (Iram); Vincent Fautrel (CTA); Yves Gueymard (MAEE); Bénédicte Hermelin (Gret); Christophe Lesueur (Hub rural); Anna Lipchitz (AFD); Mohamadou Magha (Roppa); Ibrahim Assane Mayaki (Hub rural); Yamar Mbo-dj (Cedeao); Nora McKeon (Terra Nuova); Imma de Miguel (Oxfam Intermon); Philippe Remy (Fida); Salifou Tiemtoré (Cedeao); Claude Torre (AFD).

Ce numéro a été réalisé sur financement de l'Agence française de développement et du ministère français de l'Agriculture et de la Pêche. L'édition anglaise a pu être effectuée grâce à l'appui du Fonds international de développement agricole (Fida).



## APE : Au-delà du commerce

LES ACCORDS de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) devraient bientôt être signés pour entrer en vigueur en janvier 2008. Ces accords instaurent des zones de libre-échange entre l'UE et chacune des six régions des ACP. Le principal argument de l'UE pour défendre la mise en place des APE est la non-conformité actuelle des règles de la coopération commerciale ACP-UE avec celles de l'OMC.

Le concept des APE a germé dans le milieu des années 90, quand le monde croyait encore aux vertus du libre-échange. Dix ans plus tard, cette croyance s'est quelque peu évaporée ! Mais en l'absence d'alternative claire — le cycle de Doha est en panne — on laisse le train filer sur la voie tracée. Certes la mobilisation des acteurs de la société civile et de certains États ACP permettra de protéger les principaux produits sensibles à l'ouverture commerciale. Mais cela ne fera que limiter les dégâts pour les opposants aux APE, amputer les effets bénéfiques de la réforme pour ses partisans.

En aucun cas, on ne voit le commerce se mettre au service du développement humain. En aucun cas, on ne voit « institutionnaliser » les ambitions d'un commerce équitable, les exigences d'un commerce qui respecte les territoires, les ressources et les hommes.

Une fois de plus, un accord international apporte des réponses aux problèmes d'hier mais s'affranchit de répondre aux défis de demain. La grande réforme qui aurait vu le partenariat ACP-UE s'affirmer comme un nouveau laboratoire de relations internationales Nord-Sud et Sud-Sud équitables, reste encore à imaginer.

De nombreux acteurs se sont invités dans le débat sur les APE, dans les ACP comme en Europe. Pour peu que chacun abandonne le confort du *statu quo* et des positions prêtes à porter, cette ambition est désormais à portée de réflexion et d'action !

Le système des relations ACP-UE, en effet, repose sur trois dimensions : politique, commerce et développement. La coopération commerciale ACP-UE doit être construite comme l'un des éléments d'une stratégie globale de

développement et non comme une fin en soi. Dans ce sens, le développement du commerce nécessite des règles qui, tout en étant efficaces, doivent être équitables. L'OMC est un forum politique au sein duquel le tandem ACP-UE pourrait exercer conjointement des pressions pour défendre d'autres approches, d'autres règles plus équilibrées et plus respectueuses du développement humain. L'UE et les pays ACP représentent un poids politique non négligeable : 105 pays regroupant un peu plus d'un milliard d'habitants et, au sein de l'OMC, 83 membres sur 150.

L'espace ACP-UE pourra-t-il devenir un réel espace de dialogue politique et de négociation de règles qui ne soient pas soumises aux seules lois du marché ? C'est une question de volonté politique. Mais l'UE aura-t-elle cette volonté alors qu'elle représente le principal bailleur de fonds des pays ACP et un des premiers pôles du commerce mondial ?

Freddy Destrait  
Président de l'Inter-réseaux Développement rural

Fleuve Niger, Mali © IRD, M. Pilon

